

LETTRE DE RENTREE

Année scolaire 2022 -2023

Chères familles, chers enfants,

J'espère que l'été s'est bien passé et que vous êtes tous en bonne forme. Les vacances sont presque terminées et l'école est prête à vous accueillir pour une nouvelle année scolaire que nous souhaitons le plus normale possible. Le protocole sanitaire pour 22/23 se décline en 3 niveaux. A priori nous allons débiter l'année en vert (niveau 1) mais cela est susceptible d'évoluer. Je sais pouvoir compter sur vous pour respecter les recommandations et vous adapter aux consignes ministérielles.

COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

PS : Mme Karine Dudarek-Gory

MS : Mme Fabienne Rivière

GS : Mme Alexia Dumonteil-Miscopain

ASEM : Mmes Malika Amrani, Marie Dorsile, Morgane Laudru et Béatrice Stadler

CP : Mme Eva Blachère

CE1 : Mme Isabelle Casalta

CE2 : Mme Charlotte Beaugonin (lundi/mardi) et Mme Sylvie Naegelen (jeudi/vendredi)

CM1 : Mme Claudine Raybaud

CM2 : Mme Sylvie Cachard

Classe passerelle : Mme Marie-Françoise Tachouères

Regroupement d'adaptation : Mme Sophie Godefroy (mardi et vendredi matin)

Secrétariat : Mme Laetitia Ginieys Guérineau

Restauration : Mr Rodrigue Landeau / Mme Carine Canal / Mme Marilyn Rodolosi

Maintenance et surveillance au portail : Mr Jean-Claude Rodolosi

AESH (sous réserve de changement) : Anissa Tchikaoui, Halouoi Inoussa Soumaila, Sylvain Floucaut, Emilie Pasquini

Contrat d'apprentissage AEPE : Melle Lisa Bartolone (ASEM en maternelle)

Catéchèse : Sœur Marie-Paul et les religieuses de la Communauté, Père Laurent Notareschi, Paule Molto et les enseignantes.

INTERVENANTS :

- Musique : Jean-Didier Traina

- Sport : Association APASH
- Art et calligraphie : Suzy Lloret

ORGANISATION DE L'ANNEE

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 14h à 16h45.

- ❖ **Ces horaires doivent être absolument respectés**, tout retard et toute absence doivent être justifiés. Il ne sera pas possible de pénétrer dans l'école après les sonneries de 8h30 et 14h.
- ❖ Aucune sortie, demandée par les parents, sur le temps scolaire ne sera acceptée sauf si l'enfant bénéficie d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) rédigé par les autorités compétentes (le médecin scolaire et la directrice) et approuvé par l'Inspecteur de la circonscription.

ATTENTION : Merci de noter qu'afin de terminer l'année scolaire le samedi 1^{er} juillet 2023 nous travaillerons les mercredis 12 avril, 3 mai et 31 mai 2023.

HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL

Matin : 7h45 à 8h35 et 11h50 à 12h05

Après-midi : 13h50 à 14h05 et 16h30 à 17h15 puis 17h50 à 18h

Les accompagnateurs, même ceux des maternelles, doivent avoir quitté l'établissement à 8h30 lorsque la sonnerie de début de cour retentit.

En raison des contraintes sanitaires merci de ne pas rester dans l'école une fois vos enfants récupérés. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire respecter cette mesure.

Pour rentrer dans l'établissement, il est obligatoire de présenter le badge de l'école (ils seront remis aux nouvelles familles au cours de la 1^{ère} semaine). En cas d'absence ou d'oubli, vous devrez attendre l'heure de fermeture du portail pour être accompagné et aller récupérer votre enfant.

RAPPEL : Tout badge égaré et/ou détérioré sera facturé 3€.

Les enfants de maternelles (ainsi que les CP jusqu'aux vacances de Noël) doivent être accompagnés dans leur cour (ou lieu de garderie) par un adulte. Les plus grands rejoignent seuls la cour de récréation.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation ou dans les locaux sans être accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique. Pour faire passer une information à un professeur, merci de la noter dans le cahier de liaison ou d'utiliser école directe.

Les enseignants, notamment en maternelle, ne peuvent discuter avec les parents une fois que la sonnerie de début de classe a retenti. Ils doivent s'occuper de leurs élèves.

De même, le soir, afin d'assurer la sécurité des enfants, ils ne s'entretiendront pas avec les familles au moment de la sortie. Néanmoins si vous prenez rendez-vous, ils échangeront avec vous (en présentiel ou distanciel) en fonction de leur disponibilité. Les rendez-vous ont lieu le matin avant la classe ou en fin de journée (pas de rendez-vous sur la pause méridienne).

APC (activités pédagogiques complémentaires).

Les APC sont proposées à tous les élèves de la GS au CM2, les lundis et jeudis de 12h05 à 12h35. Tous les enfants inscrits devront manger à la cantine afin de garder le portail fermé.

Ces activités pédagogiques complémentaires visent, soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Selon les recommandations ministérielles l'accent doit être mis sur la lecture et la compréhension.

L'enseignant vous informera des dates concernant l'inscription de votre enfant.

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée : jeudi 1er septembre 2022 ou vendredi 2 septembre (selon planning communiqué).

Toussaint : du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022.

Noël : du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Hiver : du samedi 11 février au lundi 27 février 2023.

Printemps : du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023.

Pont de l'ascension : du mercredi 17 mai au lundi 22 mai 2023.

Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023

Été : samedi 1^{er} juillet 2023.

ATTENTION : L'étude et la garderie débuteront lundi 5 septembre (sauf PS jeudi 8 septembre)

Pas d'étude les veilles de vacances mais uniquement une garderie.

LES MESSES ET LES CELEBRATIONS

La célébration de rentrée aura lieu à l'école mardi 27 septembre 2022.

La messe d'entrée en Avent, pour les élèves de CE1 à CM2, aura lieu à l'église de Sainte-Anne le mardi 29 novembre, la célébration pour les maternelles et CP se tiendra à l'école le mardi 13 décembre.

Les autres dates vous seront communiquées ultérieurement.

Les jours de messes et de célébrations, les élèves d'une autre confession peuvent arriver à 10h15 (ou sortir à 15h15 selon l'horaire de la manifestation). Sans cela ils seront mis en répartition dans une autre classe (sauf en cas de messe générale, auquel cas ils y assisteront de manière passive).

Rappel : pour les célébrations et les messes, les élèves ayant cours de sport le même jour devront prendre un rechange dans un sac et se changer.

DATES A RETENIR (soumis aux conditions sanitaires)

- ✓ PHOTOS DE CLASSE : 3 et 4 octobre 2022 (le planning sera précisé ultérieurement)
- ✓ FESTIVAL DU LIVRE : du lundi 5 décembre au vendredi 16 décembre 2022
- ✓ PETIT DEJEUNER HUMANITAIRE : à définir
- ✓ LOTO : à définir
- ✓ CARNAVAL : Mardi 1^{er} mars 2022.
Nous vous informerons du thème choisi et nous vous confirmerons la date et les horaires après avoir consulté l'inspecteur (plan Vigipirate et protocole sanitaire).
- ✓ KERMESSE : à définir
- ✓ **CLASSE** : les mercredis 12 avril, 3 mai et 31 mai 2023.

REUNIONS :

Les dates de **réunions de classes** vous seront communiquées à la rentrée. Elles auront lieu de 17 à 18h.

A l'occasion de ces rencontres, les professeurs vous exposent le fonctionnement général de la classe, vous présentent les activités. Ils vous expliquent ce qu'ils attendent de vous et de vos enfants pour l'année à venir. Si vous souhaitez vous entretenir de manière plus personnelle avec eux, merci de prendre un rendez-vous individuel.

Conseils d'établissement : de 17h à 19h

- Vendredi 14 octobre 2022 (les dates des 2 autres conseils seront communiquées à la rentrée)

LIVRETS D'EVALUATION

De la PS au CM2 : Les livrets d'évaluation seront en ligne sur EDUMOOV en janvier et en juin.

Le livret scolaire unique (en fin d'année) suivra votre enfant du CP au collège pour les élèves du CM2 et du CE2 et ceux qui quittent l'établissement.

ETUDE ET GARDERIE

La **garderie du matin commence à 7h45** de la PS au CM2. Elle se tient dans la cour des primaires ou au réfectoire selon la météo.

Pour les enfants de maternelle, **à partir de 8h20**, l'accueil se fait dans leur cour. **Avant cette heure, merci de les laisser à la surveillante dans la grande cour.**

Les parents ne sont pas autorisés à attendre dans l'établissement avant 8h20.

Le soir, de 17h à 18h, la garderie pour les maternelles et les CP a lieu dans la salle d'accueil (maternelles) alors que l'aide aux devoirs pour les CE1 au CM2 se trouve dans la cantine. A partir de 17h50, les enfants sont tous regroupés dans la cantine (ou grande cour). Les CP, selon les contraintes sanitaires, pourraient être amenés à être gardés avec les primaires.

La surveillance est assurée **jusqu'à 18 heures**. Après cette heure, les enfants doivent être **impérativement récupérés**.

Merci de respecter les horaires sans quoi nous vous demanderons de trouver un autre mode de garde.

ATTENTION

- ❖ Dans le cahier de liaison, sur les tableaux d'affichages, sur école directe, par mails seront notées les informations et/ou modifications.
- ❖ Vous devez signer toutes les informations dans le cahier de liaison de votre enfant.
- ❖ Toutes les autorisations de sorties seront signées par les deux parents.
- ❖ Les livrets d'évaluations seront signés informatiquement sur EDUMOOV.
- ❖ **Les cartables à roulettes sont interdits dans toutes les classes.**
- ❖ Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des bâtiments.
- ❖ Il est interdit de circuler en vélo, trottinette, skate... au sein de l'établissement. Ils doivent être laissés en bas de l'école vers le stade.

TENUE :

Chaque enfant doit être vêtu de vêtements **bleus et/ou blancs** marqués à son nom. Les vêtements non réclamés seront donnés (à chaque période de vacances) à des associations. Le tablier (à commander sur le site « letablierbobine.fr » doit être propre et en bon état.

La coupe de cheveux et la tenue doivent être classiques et correctes, les sandales non fermées à l'arrière, les vêtements courts, déchirés ou échancrés, les robes ou corsages à fines bretelles, les tatouages (même éphémères), piercings, boucles d'oreilles (pour les garçons), coloration des cheveux et coiffures rasées, le maquillage (vernis à ongles compris) sont interdits.

Les parents des enfants ne respectant pas le code vestimentaire seront contactés par téléphone afin de venir les changer.

Pas de tenue de sport pour les messes et les célébrations.

Le tablier est obligatoire à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} juin.

Je me tiens à votre disposition, particulièrement le lundi et le mardi, qui sont mes journées de décharge de direction. Merci de prendre rendez-vous au secrétariat.

La communauté religieuse, le personnel ainsi que l'équipe enseignante se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire.

Sylvie NAEGELEN

